

Projets de paysage

Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace

Hadj Mohammed Maachou

**Agriculture et paysage des espaces périurbains algériens
Cas d'Oran (Algérie)**

*Agriculture and periurban landscape
The case of Oran (Algeria)*

Introduction

L'expansion spatiale des villes est devenue un phénomène remarquable qui génère de plus en plus de problèmes environnementaux, qui se poursuit à l'heure actuelle à un rythme élevé. Cette croissance a touché toutes les villes algériennes sans exception, parmi elles l'agglomération oranaise qui a connu une évolution accélérée concentrée dans les zones périphériques, ce qui a engendré de profondes répercussions sur le secteur agricole.

Cette atteinte est amplifiée par l'avancée des constructions. L'extension se fait sur des zones périphériques agricoles ; de vastes étendues de terres fertiles sont cédées à l'urbanisation et au béton. Le pays, dont les richesses agraires sont limitées en raison de son relief et de son climat, voit ses terres agricoles diminuer, notamment dans la partie nord, où se trouvent les sols les plus fertiles. Cette régression, associée à la croissance démographique, entraîne une diminution de la surface agricole par habitant : la SAU passe de 0,82 hectare par habitant en 1962 à 0,22 en 2000 et à 0,18 en 2010. L'Algérie, du fait de l'urbanisation incontrôlée et diffuse, perd une partie de ses rares richesses.

Auparavant, lorsqu'on parlait d'un espace rural oranais, on désignait bien un espace agricole. La ville d'Oran a toujours développé, grâce à un riche terroir agricole, une relation assez forte entre son centre et son espace rural. L'occupation de ce terroir par les hameaux, les fermes et les grandes propriétés a structuré fortement l'espace durant les siècles passés.

Aujourd'hui, l'espace rural d'Oran est en train de connaître un bouleversement de son occupation agricole et une modification du paysage rural. Cet espace n'est plus occupé seulement par l'activité agricole lorsqu'il s'agit de périurbain, mais par plusieurs autres activités (résidentielles, industrielles, universitaires...). Toutes ces activités nouvelles et variées prennent place dans l'espace rural. Elles relèguent au second plan la fonction agricole et lui imposent plusieurs autres fonctions.

L'extension spatiale de l'agglomération oranaise se fait aux dépens des espaces agricoles : les plaines d'Es Senia, Sidi Chahmi et Bir El Djir. De ce fait, l'espace agricole oranais est en train de connaître une régression progressive, malgré les multiples réglementations mises pour préserver le rural périurbain oranais et maîtriser l'évolution urbaine d'Oran sur son « arrière-pays ».

La configuration spatiale dans l'aire métropolitaine d'Oran n'arrange pas les choses : l'essentiel de ses terres agricoles se trouve coincé entre la ville au centre et la couronne des agglomérations de sa périphérie, donc menacé de toutes parts par la croissance urbaine.

La question qui se pose est : est-il possible de considérer le paysage naturel-agricole de l'espace rural oranais en tant que composante essentielle de la ville et non en tant qu'espace marginalisé ? Si oui, quels sont les moyens pour protéger cet espace et assurer l'équilibre entre ville et agriculture ?

Extension de la ville d'Oran et empiètement sur les terres agricoles

La dépossession des paysans algériens durant la colonisation a provoqué un exode rural intense. Ceci a constitué une réserve de main-d'œuvre agricole dans les fermes de la plaine oranaise, où les terres constituaient le patrimoine foncier agricole colonial par excellence.

Après l'indépendance, ces terres agricoles très riches sont devenues du domaine privé de l'État. L'urbanisation, se faisant par ce dernier, ne posait aucune contrainte pour la mutation

fonctionnelle des terrains agricoles.

Le paysage urbain de la ville d'Oran n'a pas connu de grands changements avant 1972, l'image de la ville étant celle héritée de la période coloniale. Oran pouvait contenir l'essentiel du croît démographique dans la mesure où les logements vides délaissés par les colons après l'indépendance ont permis d'abriter une part importante des populations locales et celles venues d'autres régions rurales ou urbaines. La ville s'est densifiée puis, surtout à partir des années 1970, elle a éclaté et transformé des paysages agricoles en paysage urbain et industriel. La périurbanisation correspond aux nouvelles formes de cette croissance urbaine qui se poursuit désormais depuis trente ans. Dans le contexte de l'accélération spectaculaire de l'urbanisation, les espaces ruraux autour des villes ont d'abord été considérés comme des réserves de terrains à bâtir. En effet, ce sont les nouvelles « politiques urbaines » qui sont à l'origine des principales extensions des périphéries des villes algériennes.

La ville d'Oran connaît une dynamique spatiale sans commune mesure par rapport à son passé. Elle déborde sur ses franges périphériques à un rythme rapide jamais égalé auparavant ; elle a plus que doublé sa surface en l'espace de 30 ans. Cette croissance urbaine rapide et fragmentée, très étalée et différenciée, se manifeste depuis trois décennies. Oran forme aujourd'hui avec ses nouvelles périphéries une agglomération de près de 900 000 habitants (2008), deuxième ville du pays, regroupant d'importantes activités industrielles et tertiaires.

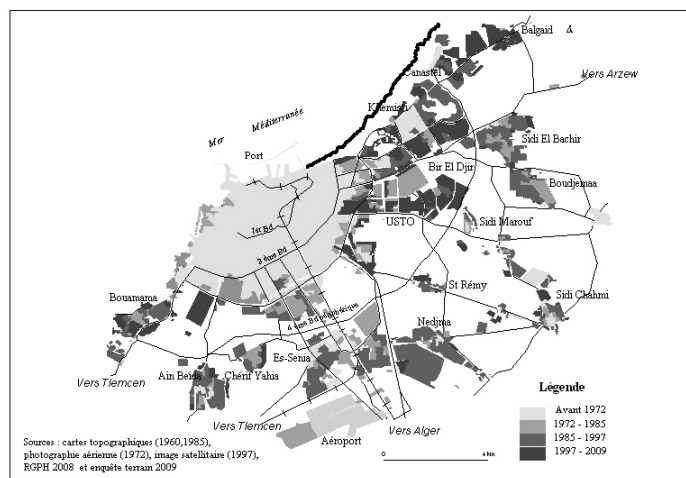


Figure 1. Extension de l'agglomération oranaise.

Cette carte est extraite de la thèse de doctorat d'État de Sidi Mohammed Trache « Mobilités résidentielles et périurbanisation dans l'agglomération oranaise », université d'Oran, 2010.

Le périurbain oranais : un paysage agricole opportun mais menacé

Le périmètre de contact entre la ville et les espaces verts environnants se présente sous une

configuration contrastée : la montagne et les ravinements à l'ouest, la plaine au sud et à l'est. Ils assurent les fonctions de loisir pour les uns et de production pour les autres.

La nomenclature des espaces verts périurbains se compose de maquis, de forêts, de bois et d'espaces agricoles. Selon les chiffres donnés par le service de l'environnement et des forêts, le couvert végétal à une superficie de 40 500 ha dont 50 % sont occupés par les maquis. Les forêts se partagent 13 % de cette surface et se situent dans une zone d'accessibilité routière, à l'est d'Oran, le Djebel Khar, à l'ouest, la forêt de M'sila. Bien que centrale et limitrophe à la ville, la forêt des Planteurs est caractérisée par un escarpement qui rend son accès malaisé (Bekkouche, 2010).

Le paysage agraire est bouleversé. L'emprise d'Oran sur le capital foncier à vocation agricole était déjà perceptible avant l'indépendance : à cette époque-là, d'autres secteurs (non agricoles) avaient déjà investi les lieux (tourisme, secteur militaire). L'extension de l'influence de la ville sur la banlieue et son terroir s'est fait sentir de manière progressive, d'abord du temps de la colonisation et dans les premières années de l'indépendance avec la gestion socialiste. Le mouvement, qui n'arrête pas de se poursuivre, a beaucoup transformé la structure foncière et l'affectation des sols. Tout a changé et très rapidement. Les activités agricoles ont connu un déclin très sensible. Les exploitations connaissent des destins variables. Rares sont celles qui se maintiennent. Le béton et le bitume ont envahi et enseveli les jardins périurbains qui ceinturaient la ville.

Au travers de ce sombre constat, on aurait pu croire que cette agriculture ait physiquement complètement disparu. Des espaces agricoles, dont certaines fermes ex-coloniales, sont encore bien réels, certaines exploitations sont encore vivantes. Des agriculteurs y travaillent. C'est avec ce potentiel existant des terres fertiles environnantes que l'on peut encore envisager de relancer la dynamique agricole urbaine avec des moyens appropriés.

Selon le Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme d'Oran (PDAU), le groupement (Oran - Es Senia - Bir El Djir - Sidi Chahmi) s'étend sur 25 057 ha. La surface urbanisée occupe plus de 8 800 ha, soit 35 % de la superficie totale du groupement, et les terres agricoles s'étalent sur plus de la moitié de la superficie totale du groupement d'Oran, ce qui constitue une assiette de plus de 13 000 ha.

Par ailleurs, les terres agricoles représentent l'espace vert qui manifestement est le plus menacé par l'urbanisation. Les restes des fermes coloniales actuellement phagocytées témoignent de l'existence de terres arables à l'emplacement des nouvelles urbanisations (Zhun Dar Beida, Aïn Beida, Essedekia, Usto...) À plus grande échelle, la tendance de l'urbanisation se développe plutôt sur la plaine le long des axes et sur les terres agricoles. Malgré sa fragilisation, l'activité agricole est un élément fondamental. La superficie agricole utile la plus importante est de 4 135 ha, enregistrée au niveau de la commune de Sidi Chahmi, qui dispose de la plus grande superficie agricole utile en irrigué et en sec.

Au niveau de l'ensemble des communes de l'agglomération oranaise, les cultures conduites en irrigué se concentrent principalement au niveau de la dépression de Bir El Djir, la zone de Fellaoucène (la plaine d'Emir Abdelkader) et la plaine reliant Es Senia à Aïn El Beida.

Le maraîchage et secondairement l'arboriculture sont les principales spéculations. Les forêts sont essentiellement localisées au niveau de la commune d'Es Senia. Elles occupent une superficie de 715 ha. La commune d'Es Senia se caractérise par une diversification de l'occupation du sol marquée essentiellement par une extensification des cultures (céréales).

| Communes | Sup. totale (ha) | S.A.T (ha) | S.A.U total (ha) | S.A.U irriguée (ha) | Forêts (ha) | Terres incultes (ha) |
|-------------|------------------|------------|------------------|---------------------|-------------|----------------------|
| Bir El Djir | 4035 | 2 551 | 2 055 | 308 | 167 | 329 |
| Sidi Chahmi | 9422 | 4 675 | 4 020 | 703 | 115 | 540 |
| Es Senia | 5200 | 2 458 | 903 | 497 | 715 | 840 |
| Total | 18657 | 9 684 | 6978 | 1508 | 997 | 1709 |

Tableau 1. Répartition générale des terres en 2009.

Source : Direction de l'agriculture de la wilaya d'Oran (2009).

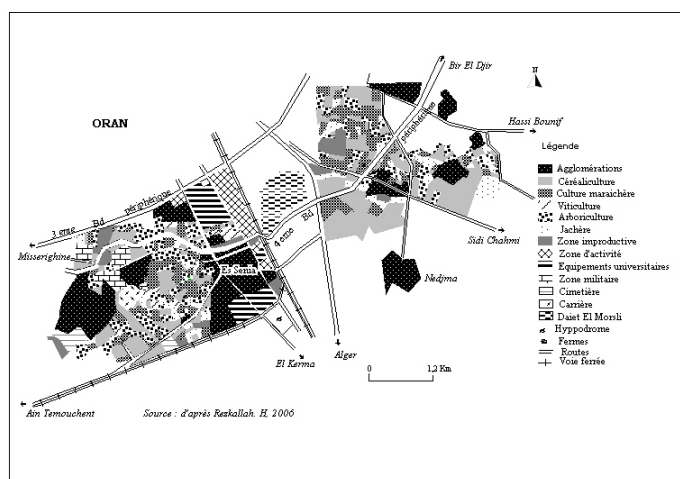


Figure 2. Occupation du sol de la zone périurbaine d'Oran.

Face au « mitage périurbain progressif et désordonné », il confirme la vocation agricole des espaces ruraux. Ce défi trouve cependant assez rapidement ses limites.

La succession d'incohérences, les contradictions entre les plans et la réalisation, le laisser-faire nous font dire que la planification urbaine, si formelle fût-elle, est désormais tenue pour obsolète. Malgré les différentes lois et réformes, on ne peut que constater le décalage entre ce que propose le législateur et ce que la vie politique peut faire fonctionner. La gestion du périurbain suppose une mobilisation et une sensibilisation de tous les acteurs. Le système agricole périurbain ne peut fonctionner sans une volonté politique qui lui assure les moyens.

L'espace périurbain oranais n'est pas sous-gouverné

Les instruments d'urbanisme local ne se réfèrent qu'au milieu urbain. Ils sont destinés à

délimiter les terrains à urbaniser à l'usage exclusif de la planification des villes aux différentes échéances (habitat, équipements, infrastructures...).

En effet, la nouvelle instrumentation mise en place depuis 1990 par l'institution du PDAU et du POS, en remplacement du plan d'urbanisme directeur (PUD), n'a pas résolu le problème. Ces nouveaux instruments continuent à prendre en charge, de la même façon que le PUD, uniquement les préoccupations et les besoins des centres urbains et à répondre à leurs pressions, au dépend de l'équilibre du milieu rural. Oran a pourtant été encadré par trois plans directeurs d'urbanisme successifs depuis 1969, ainsi que par les différents plans d'occupation des sols (POS). En pratique, ces instruments se sont avérés souvent inefficaces en raison des insuffisances constatées.

Lors de l'élaboration de ces deux instruments on a fait les constatations suivantes.

- Les services agricoles sont obligatoirement consultés mais ils ne peuvent s'opposer aux éventuels transferts des terres agricoles vers l'urbanisation. Cette situation paradoxale a été relevée au niveau de la wilaya d'Oran où, dans certains cas, les avis défavorables de la Direction des services agricoles (DSA) à l'encontre du PDAU n'ont pas été pris en considération lors de son approbation.
- Aucune coordination n'a été prévue pour assurer une cohérence entre les plans d'occupation des sols produits sur l'ensemble de l'agglomération oranaise. Par ailleurs, les lenteurs dans l'élaboration de ces instruments d'urbanisation ont engendré une désorganisation dans l'occupation des sols et ont favorisé la convoitise sur les terres agricoles.

Dans ce contexte, La zone agricole est souvent définie de façon négative dans les plans d'urbanisme. On délimite d'abord les zones à urbaniser, les zones d'activités, les zones boisées, le reste devient la zone agricole. Cette pratique à deux conséquences :

- Il n'y a aucun projet d'avenir attaché à la zone agricole ;
- la zone agricole n'est pas différenciée, hiérarchisée et donc, en cas de révision du PDAU ou du POS, on l'ampute d'un morceau supplémentaire, sans tenir compte de l'intérêt du secteur ou des structures mises en place par les agriculteurs. Or, l'agriculture a besoin pour ses investissements et ses organisations foncières de savoir si un secteur va rester agricole 5, 10 ou 20 ans.

Donc, l'agriculture aux abords de la ville d'Oran paraît complètement soumise au processus d'urbanisation. L'inconvénient majeur réside dans les conséquences de ce mitage de l'espace, entraînant une régression élevée des terres agricoles.

Concernant l'espace rural, les textes n'ont pas force de loi, l'instruction du premier ministre n° 28/Cab/Pm/Cir du 13/01/1982 titre « préservation des terres agricoles », puis la circulaire interministérielle n° 1 du 19/07/1989 demande à respecter « les orientations prévues dans les PUD » pour « la taille des lots de terrains à bâtir cédés aux particuliers ». En dernier lieu, les directives données pour l'élaboration du PDAU mentionnent que « les terres agricoles à potentialité élevée ou bonne » doivent figurer dans les documents produits. Mais les débats publics autour de la question des terres agricoles en périphérie

urbaine ainsi que leur urbanisation de fait montrent l'impuissance des intentions déclarées. L'espace rural demeure un problème majeur dont la définition appelle à l'organisation de la croissance urbaine selon une dimension écologique à l'échelle du territoire.

L'agriculture périurbaine d'Oran risque donc de poursuivre sa régression spatiale. À ce titre, il ressort la nécessité de mieux préserver les terrains agricoles par des mécanismes juridiques efficaces. Il faut savoir que paradoxalement les dispositifs juridiques de protection existent mais ne sont pas mis en œuvre. L'espace périurbain, donc, n'est pas sous-gouverné : il est suffisamment doté de cadres et de procédures d'action publique, le problème c'est l'efficacité de ces cadres et de ces procédures.

Enjeux de l'agriculture périurbaine

L'agriculture périurbaine ne se définit pas par la nature de ses systèmes de production mais par sa situation, en périphérie de la ville. Elle possède pourtant des caractéristiques singulières : les agriculteurs périurbains se perçoivent le plus souvent comme des citoyens dont le métier est l'agriculture, qui savent qu'à terme l'espace qu'ils cultivent sera urbanisé. Leurs territoires ne sont donc pas figés (Mancebo, 2003). Or, la sécurité foncière est essentielle à une politique cohérente de préservation de cette agriculture qui doit investir dans le long terme (équipements fixes peu réutilisables par d'autres activités, etc.).

En fait, l'espace périurbain non bâti se compose de milieux très variés : friches, espaces boisés, terrains agricoles. Cette agriculture peut n'avoir que des rapports de mitoyenneté ou au contraire entretenir des rapports fonctionnels avec l'espace non agricole bâti ou non. Elle devient alors agriculture urbaine : espaces, cultivés et bâtis, peuvent ainsi participer de concert au processus d'urbanisation. Les intérêts ne sont en effet pas contradictoires.

Progressivement, des terres agricoles ont été remplacées par des zones urbaines et industrielles, des infrastructures routières. La surface construite augmente sans cesse et le processus continue. Certes, la ville a besoin de terrains pour son développement, mais le problème est qu'on a cédé trop de terres agricoles au profit de l'extension urbaine et industrielle. La ville en veut encore plus comme le montrent les prévisions inscrites dans le plan d'urbanisme, malgré une « pause » démographique réelle observée ces dernières années.

L'agriculture périurbaine d'Oran a connu un mouvement de régression. Affaiblie par les constructions, elle a supporté l'étalement de la ville et permit l'élargissement de l'assiette destinée au domaine bâti, au détriment de la qualité paysagère et de la production agricole.

Le rôle des politiques urbaines et paysage périurbain

Si les espaces ruraux autour de la métropole oranaise, actuellement urbanisés, regroupaient à l'origine des populations relativement homogènes, le développement des mobilités résidentielles et l'étalement urbain sur ces espaces ont profondément modifié leur paysage et incidemment leur contenu social. Les fragments périurbains aussi constitués ont évolué différemment, chacun selon sa situation géographique, sa genèse, son appropriation par un groupe social.

L'urbanisation de l'agglomération oranaise s'est réalisée au gré des politiques urbaines qui ont été menées et mises en valeur par des instruments d'urbanisme et une juridiction ayant

produit des espaces périurbains hétérogènes. Chacune des périodes a généré un type d'espace précis qu'il soit formel ou informel. Ce qui en a résulté sont des sites différents les uns des autres, se regroupant parfois entre eux par des similitudes, comportant fortement les empreintes de chaque action urbaine engagée et de ses conséquences, dans l'agglomération de manière générale. (Trache, 2010).

La fragmentation de l'espace oranais a donné naissance à des espaces périurbains différenciés. Elle a aussi produit en quelque sorte une monofonctionnalité des espaces par la création de zones résidentielles, de zones industrielles, de zones d'équipements tertiaires d'un niveau supérieur... qui vont étendre la ville sous forme d'auréoles et, de manière démesurée, l'espace métropolitain oranais. Cette facilité d'extension réalisée en près de trois décennies a été particulièrement aidée et presque favorisée par un foncier qui ne posait pas de réelles contraintes, que la loi des réserves foncières communales de 1974 permettait à la puissance publique de gérer, de lotir et de bâtir. L'appartenance de la quasi-totalité des terres agricoles en milieu rural périphérique oranais au secteur étatique (terres domaniales appartenant à l'État), la cession gratuite ou contre une indemnité symbolique facilitent les opérations.

Absence de politique agricole périurbaine

L'espace agricole est traité de la même manière autour des grands centres qu'à l'intérieur du pays. Il en est de même de tous les mécanismes d'incitation qui ignorent la spécificité des espaces agricoles périurbains et se condamnent donc à ne pas fonctionner. La loi devrait reconnaître la spécificité des espaces agricoles périurbains mais, surtout, des politiques incitatives visant à encourager le développement d'une agriculture à hauts rendements autour des grandes villes seraient de nature à ralentir la destruction des terres agricoles.

- Tout d'abord, les responsables et les acteurs (agriculteurs, propriétaires fonciers, citoyens...) dans les politiques d'aménagement doivent clairement faire connaître leur choix de voir ou non l'agriculture intégrée dans l'organisation du territoire et particulièrement en milieu urbain.
- Il est nécessaire de protéger activement l'agriculture et, par conséquent, les espaces agricoles. Ces derniers doivent participer à l'élaboration de nouveaux paysages urbains pour retrouver un nouvel équilibre quartiers urbains/quartiers agricoles. Dans ce sens, les espaces agricoles encore vivants constituent un atout, une chance indéniable pour inventer les nouvelles conceptions de la pratique de la ville.
- Adapter les conditions d'élaboration des instruments d'urbanisme, le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) et plans d'occupation des sols (POS), avec la politique de développement rural pour un développement cohérent et complémentaire entre l'urbain et le rural où la croissance de ces villes est maîtrisée et la revitalisation du milieu rural est assurée.

- Maintenir et développer une économie agricole de qualité, c'est-à-dire durablement installée, avec toutes les conséquences d'aménagement et de création de valeurs de paysage et d'activités que cela suppose ; les exploitants périurbains, de très courts circuits de commercialisation, bénéficient de cette proximité pour vendre leurs produits et se rapprocher des services urbains ; en contrepartie les habitants consomment des produits frais et de qualité, d'origine connue.
- Favoriser la complémentarité et la solidarité ville/campagne, au sens de territoires homogènes par des groupements intercommunaux autour de l'application de projet commun d'aménagement.

Actions des pouvoirs publics et développement agricole

Face à la situation préoccupante de l'espace agricole et dans le cadre de sa protection, plusieurs actions ont été entreprises par l'État pour la lutte contre sa dégradation qui s'intéressent à la promotion de l'activité agricole, en planifiant divers programmes de développement et de soutien aux agriculteurs.

Dans ce contexte et dans le cadre du programme national de développement agricole (PNDA), d'après la Direction de l'agriculture de la wilaya d'Oran, depuis 2000, la wilaya d'Oran a bénéficié de plusieurs projets pour la préservation et la valorisation de cet espace (en 2009, 5 642 projets réalisés touchant 3 681 exploitations et creusement de 1 897 puits et la réalisation de 18 forages).

Par ailleurs, il existe une volonté politique en matière de protection de l'environnement, d'une manière générale, et plus particulièrement de l'espace agricole et sa mise en œuvre à travers la formation, l'éducation et la sensibilisation des différentes composantes de la société.

Dans cet objectif, le secteur agricole de la wilaya d'Oran à réaliser un programme ambitieux autour des axes suivants :

- L'encadrement est l'un des buts essentiels du plan national de développement agricole (PND). L'agriculteur est encadré par la Direction de l'agriculture (DSA), qui se fait sur deux plans administratif et technique, et la chambre d'agriculture de wilaya où les agriculteurs se sont regroupés sous forme d'associations selon leur activité à Oran, il y a sept associations. Ces associations jouent le rôle du relais entre l'administration et l'agriculteur.
- Les activités agricoles de vulgarisation de proximité de l'année 2009 se sont traduites par la réalisation de 38 séances de démonstration, 154 journées d'études et 231 visites ou conseils, les thèmes traités pour les trois méthodes d'interventions ont porté essentiellement sur l'arboriculture, la céréaliculture et l'élevage bovin. Le nombre d'agriculteurs qui ont participé à ces séances de vulgarisation est de l'ordre de 1 608 dont l'objectif recherché à travers ces actions de développement est de permettre aux producteurs d'améliorer et de maîtriser les techniques de production et, par voie de conséquence, d'accroître le niveau de rendement des différentes productions.

- Sensibilisation par le mouvement associatif : dans ce cadre le secteur agricole accorde une place privilégiée au mouvement associatif à travers des actions de promotion, de soutien, de reboisement, de nettoyage, d'éradication des points noirs de décharges, etc.
- La participation à la célébration des journées mondiales telles que la journée mondiale de l'arbre, de l'environnement, de l'eau, de la ville.
- Les médias jouent un rôle essentiel dans l'ancrage de la culture de protection agricole chez l'agriculteur et le citoyen. Pour cela, et vu l'importance de ce moyen de communication, il ne se passe pas une semaine sans qu'une émission, un article, un documentaire, une interview n'apparaissent à la télévision, à la radio (nationale ou locale) ou sur un journal pour parler de la nécessité de la protection de l'espace agricole.
- La formation doit être qualitative et en adéquation avec les besoins du secteur agricole. C'est dans cette optique que l'État a entrepris la réalisation d'un important programme de formation des cadres du secteur agricole.

Conclusion

Le développement non maîtrisé de la ville, la consommation de son foncier, la mise en construction sur des terrains proclamés non-urbanisables ont pris de l'ampleur et la situation s'est compliquée du fait qu'on ait opté pour des solutions de facilité qui se sont concrétisées par l'extension dans le mauvais sens, c'est-à-dire sur des plaines fertiles qui ont été sacrifiées.

Le paysage agraire est un bien commun, un patrimoine de valeur qui demande à être protégé et à être transmis aux générations futures. Il est souhaitable d'envisager une nouvelle « stratégie de développement agri-urbain » dans laquelle l'agriculture périurbaine se voit attribuer de nouvelles fonctions (sociale, environnementale, paysagère, récréative), en plus de sa fonction économique de production.

Oran est devenu consommateur d'espace ; l'habitat et l'industrie ont pris ses meilleures terres agricoles. L'industrialisation s'est effectuée sur la plaine fertile, ce qui a induit un accroissement de la population et une urbanisation forte et incontrôlée. Ainsi, la ville s'étale de plus en plus en apportant autant de préjudices à la campagne.

La ville d'Oran doit s'appuyer sur son espace rural pour l'inclure à ses règles de fonctionnement et éviter son étalement sans discernement, de façon à protéger le patrimoine naturel et à permettre à l'agriculture de se maintenir et de prospérer sur des terrains dont la vocation doit avoir un caractère pérenne.

Bien sûr, les difficultés de voisinage existent. Elles sont dues aux contraintes liées au capital-sol, car le prix des terrains dans un contexte de rareté et de concurrence ne correspond plus à un marché foncier agricole.

Nous plaçons ici l'une des urgences prioritaires, si les responsables affirment clairement leur volonté d'intégrer la réalité agricole de l'agglomération oranaise, dans la gestion des milieux urbains. Cette réalité agricole a été pendant longtemps et devrait rester un facteur d'équilibre, un caractère typique d'Oran avec sa campagne à la ville.

C'est dans les espaces agricoles en général, et plus encore en milieu intra et périurbain, que se jouent actuellement les plus importantes parties d'aménagement. Pour cela, il vaut mieux

connaître les caractères physiques et humains, les atouts et les contraintes de l'organisation spatiale : s'affranchir des limites administratives et revenir à l'exploitation agricole, cellule de base, afin de mieux tenir compte de la pertinence du terroir sur le territoire.

Notes

Hadj Mohammed Maachou

Géographe, il est enseignant chercheur à l'université d'Oran.

Courriel : hmaachou@yahoo.fr

Bibliographie

Bekkouche, A., *Les espaces verts à Oran. Une composante de l'identité méditerranéenne*, Oran, CRASC, 2010.

Ben Ali, D., Digiulio, A., Lasram, M. et Lavergne, M., *Urbanisation et agriculture en Méditerranée : conflits et complémentarités*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Bendjelid, A., « La fragmentation de l'espace urbain d'Oran, mécanismes, acteurs et aménagement urbain », *Insaniyat*, Oran, CRASC, n° 5, 1998, p. 61-84.

Bensafir, Z., « L'espace agricole à la périphérie d'Oran », thèse de 3e cycle en géographie, université de Lille, 1985.

Bensafir, Z., « L'Espace périurbain oranais et les ZHUN », 8e colloque de géographie maghrébine « Les espaces périurbains au Maghreb, Casablanca, les 23,23 et 24 mai 2002.

Chalas, Y., « Mutations urbaines contemporaines », *Géopolitique*, n° 81, p. 42-47, 2003.

Cote, M., *L'Algérie : espace et société*, Paris, Masson/Armand colin, 1996, 253 p.

Courtot R., « Agriculture, paysage et patrimoine aux portes des villes », *Méditerranée*, n° 1 et 2, 1996, p. 109-113.

Dahmane, S., « Le risque en agriculture : une approche appliquée de la télédétection dans la wilaya d'Oran, cas de la Daira d'Es Senia », mémoire d'ingénieur d'État en géographie et aménagement, université d'Oran, 2009, 166 p.

Durbiano, C., « Les zones naturelles et agricoles des espaces périurbains méditerranéens : une nouvelle problématique », *Méditerranée*, n° 2 et 3, 1998, p. 47-51.

Maachou, H.-M., « Consommation des terres agricoles périphériques des villes dans l'oranie », *Bulletin de l'Association de géographie et d'aménagement du territoire*, n° 14, Université d'Oran, 2009.

Maachou, H.-M., « Conflits d'usages et dynamiques spatiales ; les antagonismes dans l'occupation des espaces périphériques des grandes villes en Algérie, cas d'Oran », *Bulletin des sciences géographiques*, n° 21, Institut national de cartographie et de télédétection, juillet 2008, p. 23- 28.

Mancebo, F., *Questions d'environnement pour l'aménagement et l'urbanisme*, Paris, Éditions du Temps, 2003, 285 p.

Midoun, O., *Non-respect des procédures réglementaires par les acteurs du secteur public. Le cas des terres agricoles en périphérie d'Oran, aménageurs et aménagés en Algérie*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Missoumi, A.-M., « Apport de la télédétection pour le suivi des dynamiques de la périurbanisation : application aux espaces périurbains de l'agglomération d'Oran », mémoire d'ingénieur d'État en géographie et aménagement, université d'Oran, 2010, 116 p.

Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, « Aménager l'Algérie de 2020 », 2004, 182 p.

Office national des statistiques, « Armature urbaine », *Collections statistiques*, n° 97, Alger, éditions Ons, 1998.

Quaracino, F., « Dynamique spatiale agricole dans l'agglomération marseillaise : le modèle Allauch », *Méditerranée*, n° 2 et 3, 1991, p. 79-86.

Rezkallah H., « L'agriculture périurbaine, cas des communes de Sidi Chahmi et Es Senia », mémoire d'ingénieur d'État en géographie et aménagement, université d'Oran, 2006, 114 p.

Trache, S.-M., « Les mobilités résidentielles dans l'agglomération oranaise », thèse d'État en géographie, université d'Oran, 2010, 354 p.